REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE - UN BUT - UNE POI

MISSION PERMANENTE AUPRE

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE



Genève, le 16 décembre 2019

FORUM MONDIAL POUR LES REFUGIES

18 ET 19 DECEMBRE 2019

Amb.

PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL

Merci Monsieur le Président,

Le Sénégal félicite le Haut-Commissariat pour tous les efforts qu'il déploie pour les réfugiés à travers le monde et l'organisation de ce Premier Forum Mondial qui offre une tribune d'échange et de communication donnant l'occasion de mieux solidifier ensemble le Pacte mondial sur les réfugiés et d'être plus en conformité avec les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Le Sénégal, en plus de son adhésion à la Convention de Genève ainsi que celle de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, a également adopté la loi n°68-27 du 24 juillet 1968, modifiée par la loi n°75-109 du 20 décembre 1975.

Notre pays s'est également doté d'organes de gestion des réfugiés à savoir le Comité National chargé de la gestion des réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées et la Commission nationale d'éligibilité au statut des réfugiés. Cette dernière est l'organe gouvernemental compétent pour instruire les demandes d'asile.

Le profilage qui a eu lieu en février 2017 a révélé que la population de réfugiés sous mandat du HCR est estimée au nombre de 18.031 avec :12 779 en zone rurale ; 1 927 dans les zones urbaines ; 3 376 demandeurs d'asile, dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié est en cours de traitement auprès de la Commission nationale d'Éligibilité. Avec le soutien du HCR 24.000 ont bénéficié d'un rapatriement volontaire et environ 13.000 ont choisi l'intégration locale.

L'Etat du Sénégal a lancé un Programme, toujours en cours, pour les doter de carte de réfugié qui leur permet d'accéder aux services sociaux, économiques et financiers dans les mêmes conditions que les Sénégalais.

Aujourd'hui, le partage de la responsabilité sur la question des réfugiés occupe une place centrale dans la gestion de ces derniers. Etant souvent accueillis dans une situation imprévisible, les pays d'accueil en voie de développement sont souvent confrontés à des difficultés d'appui et de soutien, de plus en plus accru, ne permettant pas d'offrir les services de base à ces hommes, femmes et enfants traumatisés par une instabilité et une grande insécurité.

Mon pays en appelle à l'implication de toutes les parties prenantes pour une synergie d'action globale dans la concrétisation du partage des responsabilités concernant l'accueil des réfugiés afin d'éviter les longs séjours pour ces personnes, une fois la paix et la stabilité rétablie dans leur pays d'origine.

Avec le Bureau régional du HCR à Dakar, une stratégie pluriannuelle de protection et de recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile au Sénégal a été adoptée en janvier 2019. Elle couvrira la période 2019-2021.

Les objectifs de la stratégie consistent à identifier les rôles, les priorités et les ressources nécessaires pour garantir les droits, la sécurité et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile d'une part et d'autre part à mettre en œuvre des solutions durables.

Cette politique s'aligne parfaitement à la planification stratégique du Gouvernement du Sénégal contenue dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la Couverture Maladie Universelle (CMU) et entre en droite ligne des objectifs internationaux en la matière affirmés à travers la Déclaration de New York de 2016 sur les réfugiés et les migrants

Cette stratégie s'articule autour des trois axes majeurs qui sont :

- 1- La protection juridique des réfugiés et demandeurs d'asile;
- 2- L'accès des réfugiés et demandeurs d'asile aux services socio-éducatifs de l'État ainsi qu'aux établissements financiers ;
- 3- La coordination des différents actions et acteurs.

Le Sénégal s'engage à poursuivre cette dynamique plus particulièrement en:

- En favorisant l'intégration locale des réfugiés qui vivent sur le territoire sénégalais en leur facilitant notamment l'accès aux documents ;
- Et en accélérant autant que faire se peut le traitement des demandes d'asile.

Ma délégation salue les efforts sans relâche du HCR dans notre pays en matière d'accompagnement et de gestion des déplacés et des réfugiés. Nous félicitons le Haut-commissaire ainsi que toute son équipe sur le terrain, pour tous ces défis relevés afin de donner à ces hommes, femmes et enfants un sentiment d'être écouté, vu et assisté dans leur lutte pour la sauvegarde de leur dignité et de leur stabilité sociale.

Je vous remercie.